

DISTANCIATION SOCIALE

Bonjour,

Nous savons que le sujet de la distanciation sociale suscite beaucoup de questions. Quelles sont les bonnes pratiques et comment les appliquer en milieu de travail?

Voici des réponses, une mise à jour au sujet de notre Centre des services partagés, ainsi que des rappels sur notre [Programme d'aide aux employés](#) (PAE) et sur la façon de soumettre une demande de nettoyage liée à la COVID-19.

DISTANCIATION SOCIALE

Réunions et communications avec vos collègues

- Communiquez le plus possible par téléphone ou par Google Hangouts, même si vous et votre ou vos collègues êtes dans le même bureau.
- Limitez au minimum les interactions en personne et les réunions avec d'autres collègues.
- Gardez une distance d'au moins un mètre vis-à-vis de vos collègues. Cependant, si vous interagissez avec un collègue qui présente des symptômes qui s'apparentent à ceux d'un rhume ou d'une grippe, gardez une distance d'au moins deux mètres et encouragez-le à communiquer avec son gestionnaire afin d'évaluer s'il devrait rentrer chez lui.
- Si vous devez participer à une réunion en personne, privilégiez une salle de conférence suffisamment grande pour que les employés puissent s'éloigner et maintenir une distance d'un mètre entre eux.
- Les salles de conférence ne sont plus restreintes à un service en particulier afin que tout le monde puisse les réserver.

Espaces de travail

- Dans la mesure du possible, déplacez-vous vers des bureaux ou des espaces de travail inoccupés afin de pouvoir maintenir une distance d'au moins un mètre entre vous et vos collègues.

Ascenseurs

- Lorsque vous prenez l'ascenseur, limitez le nombre de personnes dans la cabine d'ascenseur à quatre personnes.

SERVICES PARTAGÉS

Le Centre des services partagés est pleinement opérationnel. Si vous avez besoin d'aide en matière de ressources humaines, de soutien technique ou bien de finances, vous pouvez appeler ou envoyer un courriel aux Services partagés.

Vous trouverez plus d'information sur la [page iO des Services partagés](#).

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Si vous vous sentez angoissé, isolé, épuisé, dépassé par les événements, vous pouvez contacter le Programme d'aide aux employés (PAE) au 1-866-839-7897 ou bien [visiter cette page sur iO](#).

Les consultations en personne sont temporairement suspendues.

Vous pouvez aussi consulter [ce guide de deux pages](#) qui offre des conseils pour faire face à l'impact de la COVID-19.

Nettoyage et demandes à BGIS

Si vous souhaitez faire une demande de nettoyage en lien avec la COVID-19, N'ENVOYEZ PAS DE COURRIEL.

Appelez plutôt le BGIS au 1-866-771-1211.

Les courriels doivent être privilégiés pour les demandes de nettoyage régulières.

Si vous avez des questions additionnelles, vous pouvez les soumettre dans la section des commentaires ci-dessous, écrire à info-2019-ncov@radio-canada.ca ou parler à votre gestionnaire.

Sylvie Gadoury

Vice-présidente, Services juridiques,
et responsable de la Santé et sécurité

Marco Dubé

Vice-président,
Personnes et Culture

Benoit Ladouceur

Premier Directeur des relations industrielles

Ressources humaines et Relations Industrielles / Human resources and Industrial relations

Services français / French Services

Tél./Tel: 514-597-6708

Mobile : 514-513-5861

Télec. / Fax.: 514-597-4562